

REF : DEERE2012001

Signataire : AD/CG

Séance du Conseil Municipal du 10/05/2012

RAPPORTEUR : Tunis THEURIER-AZZOUZ

OBJET : Convention tripartite de partenariat entre l'Education nationale, la Commune et la Caisse des écoles d'Aubervilliers sur l'internat d'excellence à Bury dans l'Oise. Années 2012/2013

EXPOSE :

Depuis novembre 2010, l'internat d'excellence de Bury accueille 20 élèves de niveau CM1, CM2 et 6^{ème} pour une scolarisation à l'année. La structure est portée administrativement par la Caisse des écoles, établissement public de la Commune. Une convention tripartite de partenariat a alors été signée entre l'Education Nationale, la Commune et la Caisse des écoles d'Aubervilliers afin de préciser les responsabilités et le fonctionnement de l'internat à sa création.

Dans le cadre de la poursuite du projet de cet internat, il y a lieu d'établir une nouvelle convention afin de prévoir les obligations respectives des parties. Elle porte notamment sur les instances de concertation, d'informations et de validation, sur le personnel et sur la responsabilité partagée.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite de partenariat entre l'Education Nationale, la Commune et la Caisse des écoles pour la continuité de ce projet d'internat d'excellence à Bury dans l'Oise.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

REF : DEERE2012001

Signataire : AD/CG

OBJET :Convention tripartite de partenariat entre l'Education nationale, la Commune et la Caisse des écoles d'Aubervilliers sur l'internat d'excellence à Bury dans l'Oise. Années 2012/2013

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention tripartite de partenariat entre l'Education nationale, la Commune et la Caisse des écoles publiques d'Aubervilliers sur l'internat d'excellence de Bury dans l'Oise,

Vu le budget communal,

A l'unanimité, le groupe "gauche indépendante et citoyenne" n'ayant pas pris part au vote

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite de partenariat entre l'Education nationale, la Commune et la Caisse des écoles publiques d'Aubervilliers précisant les obligations respectives des parties dans le cadre de la continuité du projet de l'internat d'excellence de Bury.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 16/05/2012

Publié le : 16/05/2012

Certifié exécutoire le : 16/05/2012

Pour le Maire

L'adjoint délégué